

DECISION 03 2023

Relative à la représentation du Directeur au CSE

Vu le Décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au Directeur et aux membres du Directoire des établissements publics de santé

Vu les articles D6143-33 à D6143-35 du Code de la Santé Publique relatifs à la délégation de signature des Directeurs des Etablissements de Santé,

Vu le décret n° 2002-637 du 29 Avril 2002 relatif à l'accès aux informations personnelles détenues par les professionnels et les établissements de santé en application des articles L.110-4, et L.1111-7 du Code de la santé Publique,

Vu le décret n° 2021-1570 du 3 décembre 2021 organisant la mise en place des comités sociaux d'établissement à la place des comités techniques d'établissement et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail dans les établissements publics de santé, sociaux et médico-sociaux et les groupements de coopération sanitaire de moyens de droit public.

Vu l'organigramme de Direction,

Vu la décision de l'Agence Régionale de Santé des Hauts de France relative à la nomination de Monsieur Michel THUMERELLE, en qualité de Directeur par intérim du Centre Hospitalier de Maubeuge et du Centre Hospitalier de Felleries-Liessies en date du 1^{er} janvier 2023

Le Directeur par intérim Du Centre Hospitalier de Maubeuge décide :

Article 1

En cas d'absence ou d'empêchement de M Michel THUMERELLE, Mme Christine DEHOUX pourra siéger en qualité de Président du Comité Social d'Etablissement

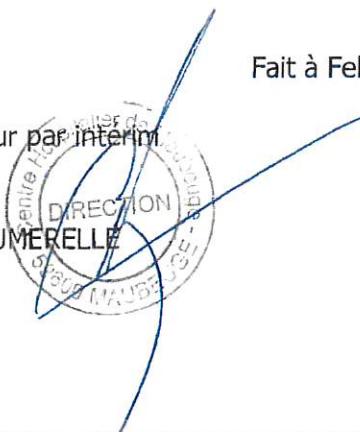
Article 2

La présente décision est applicable à compter de sa signature. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Felleries, le 2 janvier 2023

Le Directeur par intérim

Michel THUMERELLE



Le délégataire

Christine DEHOUX